



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9703*
13 mars 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Vingt-cinquième session

LETTRE DATEE DU 13 MARS 1970, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET
D'IRLANDE DU NORD AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer comme document officiel du Conseil de sécurité et également, en raison de son rapport avec la résolution 2373 (XXII), comme document officiel de l'Assemblée générale, la déclaration faite par le Premier Ministre du Royaume-Uni, lors d'une cérémonie qui a eu lieu à Lancaster House, à Londres, le 5 mars 1970, à l'occasion du dépôt de plusieurs instruments de ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de l'entrée en vigueur de ce traité.

Je vous fais parvenir ci-joint une copie du texte de la déclaration faite par M. Wilson.

Le représentant permanent du Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) CARADON

* Document également publié sous la cote A/7961.

Déclaration faite par le Premier Ministre du Royaume-Uni, M. Harold Wilson,
lors d'une cérémonie organisée à Lancaster House, à Londres, le 5 mars 1970,
à l'occasion du dépôt d'instruments de ratification du Traité sur la non-
prolifération des armes nucléaires

Il y a environ 18 mois, lorsque le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été ouvert à la signature, à Moscou, Washington et Londres, j'ai noté que ce traité constituait la plus importante mesure de contrôle des armements et de désarmement qui ait fait l'objet d'un accord. Nous avons, en cette occasion historique, conclu avec succès près de sept années de négociations. Nos signatures ont exprimé notre conviction que la communauté des nations ne manquerait pas de convenir que cette voie était bien celle de la sagesse.

Certaines voix se sont élevées pour mettre en doute qu'un appui suffisamment large serait accordé au Traité pour permettre son entrée en vigueur. Il n'est pas de grande entreprise, cependant, qui ne fasse des incrédules. Leur nombre, en l'occurrence, a peut-être été plus important que d'ordinaire, étant donné que ce traité exigeait la ratification de 43 Etats, soit environ un tiers des membres de la communauté internationale.

Nous avons pu voir, au fil des mois, croître régulièrement le nombre des signatures et des ratifications du Traité; la Grande-Bretagne, quant à elle, a ratifié celui-ci au cours de l'automne 1968. Nous avons, aujourd'hui, assisté à la conclusion de ce processus grâce au dépôt d'un nombre suffisant d'instruments de ratification pour permettre l'entrée en vigueur du Traité. Cette cérémonie, à laquelle participent les distingués représentants des autres gouvernements dépositaires, les ambassadeurs de l'Union soviétique et des Etats-Unis, marque donc le franchissement d'une étape d'importance majeure. Des cérémonies analogues, auxquelles assistent le président Kosygin et le président Nixon, se déroulent également, aujourd'hui même, à Moscou et à Washington.

Qu'il nous soit, toutefois, permis, tout en nous félicitant d'avoir franchi cette étape historique, de reconnaître qu'une oeuvre importante reste encore à accomplir. Nous savons qu'il existe deux formes de prolifération, l'une verticale, l'autre horizontale. Les pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires et souscrivent aujourd'hui l'engagement de n'en jamais avoir, sont en droit d'attendre des Etats dotés d'armes nucléaires qu'ils respectent leur partie du marché. Nous sommes convaincus que les négociateurs russes et américains n'oublieront pas cette obligation lorsque, le mois prochain, ils entameront les délicats pourparlers relatifs à la limitation des armes stratégiques, pourparlers qui peuvent fort bien s'avérer, à leur tour, les plus importantes des négociations relatives au contrôle des armements qui ont été entreprises depuis la dernière guerre mondiale.

Qu'il nous soit permis de rappeler que, bien que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires entre aujourd'hui en vigueur, un certain nombre d'Etats n'y sont pas encore devenus parties. Nous espérons que les cérémonies organisées dans les capitales des trois gouvernements dépositaires encourageront ces Etats à vaincre les hésitations qu'ils ressentent encore et à reconnaître que ce traité constitue pour chacun d'entre eux et pour l'humanité en général le meilleur espoir d'éviter la guerre nucléaire.

Je tiens, pour conclure, à rendre au nom de tous, hommage au dévouement et à l'esprit d'équipe de ceux dont le travail nous a permis de franchir ce pas. Je pense notamment aux membres éminents du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement qui, avec courage et dévouement ont travaillé pendant tant d'années, à Genève, pour ériger les bases sur lesquelles a pu être élaboré ce traité. Qu'il me soit également permis, puisque c'est à Londres que je parle, de mentionner en particulier nos propres ministres du désarmement pendant cette période, lord Chalfont et M. Mulley. Le travail accompli par ce comité nous montre comment la bonne volonté, le bon sens et les qualités d'homme d'Etat peuvent triompher, quelles que soient les divergences politiques qui séparent les nations. Cette constatation, peut-être la plus importante et la plus encourageante, nous permet de bien présager des relations internationales pour les années postérieures à 1970.

L'occasion que nous vivons est historique. Elle ne marque pas une fin mais un commencement. Désormais, il incombe à l'humanité de faire le nécessaire pour consolider la réalisation que nous célébrons aujourd'hui.
